

MINISTÈRE DES EAUX, FORETS, CHASSE  
ET PÊCHE

DIRECTION DE CABINET

POINT FOCAL UNESCO *JF*

N° *0101* /MEFCPEE/DIRCAB/PF-UNESCO.



République Centrafricaine  
*Unité - Dignité - Travail*

Bangui, le 31 JAN 2018

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU PARC  
NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT-FLORES INSCRIT  
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO  
EN PERIL**

**(République Centrafricaine) (N° 475)**

Février 2018

**Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) :**

**PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS  
(République Centrafricaine) (N°475)**

**1. Résumé analytique du rapport**

Le présent rapport décrit l'état de la conservation du Parc National MANOVO-GOUNDA St Floris (PNMGSF), (République Centrafricaine) (N° 475). Il constitue la réponse de la République Centrafricaine à la (Décision : 41 COM 7A.4) du Comité du patrimoine mondial, laquelle décision s'inscrit dans l'esprit des décisions antérieures suivantes : (Décision : 38 COM 7A.34), (Décision : 39 COM 7A.1) et (Décision 40 COM7A.34) auxquelles quelques éléments de réponses ont déjà été fournis par le document WHC/16/40.COM/7A.Add.

Depuis la notification de la (Décision : 41COM 7A.34) , deux projets sont en cours de réalisation à savoir *Ecosystème Faunique du Nord-Est de la RCA (ECOFAUNE+)* financé par le fonds européen BEKOU et *Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale – Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC)* par la Banque Africaine de Développement pour poursuivre les efforts de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du PNMGSF.

*le Projet « Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)* qui est la Sous- composante du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), vient à point nommé soutenir les efforts de conservation du Bien.

Plusieurs réalisations ont été faites dans le domaine de la réhabilitation des infrastructures, l'achat des équipements, le renforcement des sites par le personnel qualifié, la formation du personnel et certaines activités de terrain déjà mise en œuvre par les deux projets en cours de réalisation.

Notons que quelques problèmes de conservation existent encore partiellement dans la zone dont les principaux sont la porosité des frontières et la transhumance transfrontalière. A l'instant, aucune restauration potentielle importante, ni des grandes constructions existent à l'intérieur du bien.

En dépit des efforts consenti par le pays, il serait prématuré d'envisager un retrait du PNMGSF sur la liste du patrimoine mondial avant la mise en œuvre jusqu'à terme des mesures correctives prévues.

## **2. a Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial**

Dans le cadre des engagements du Gouvernement à poursuivre ses efforts de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du PNMGSF, quelques avancées ont été faites à savoir :

- Le processus du Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) des groupes armés en cours ;
- le Panel de négociation de l'Union Africaine pour l'implication de tous les groupes armés dans le processus de la paix se poursuit.

### **Ecosystème Faunique du Nord-Est de la RCA (ECOFAUNE+)**

Ce Projet s'inscrit dans la suite du PDRN, ECOFAC et de l'ECOFAUNE-RCA financés par l'Union Européenne.

L'objectif général du projet est d'améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

L'objectif spécifique envisagé est la sauvegarde des écosystèmes du Nord-est de la RCA menacées par la pression anthropique, l'instabilité et l'insécurité. De manière plus explicite, Ecofaune+ composante Nord se veut de :

- Faciliter la présence et la proximité de l'Etat et des institutions vis à vis des populations du Nord-est de la RCA ;
- Maintenir une surveillance dissuasive nationale et sous régionale de manière à réduire la pression des usagers transfrontaliers sur les ressources naturelles ;
- Encourager la reprise des activités touristiques pour soutenir et revitaliser l'économie locale ; poursuivre le processus de formation qualifiante des jeunes pour leur insertion dans la vie professionnelle ;
- Contribuer au dialogue régional autour des questions de transhumances transfrontalières et de lutte anti-braconnage avec les acteurs en RCA, au Tchad et au Soudan.

Les activités du projet sont organisés en trois volets sectoriels (volet aménagement participatif et durable, volet gestion durable des écosystèmes LAB améliorée, et volet développement économique de sociale des populations) et 2 volets transversaux à savoir le volet monitoring écologique et le volet coordination politique et communication au sein duquel intervient l'Expert national Chargé de la Coordination Institutionnelle et politique.

**Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale – Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC)**

Ce projet a pour objectif de stabiliser la taille de la population d'éléphants de savane au Cameroun et au Tchad et d'appuyer les institutions en charge de la protection de la faune et de la flore en RCA. Le programme s'articule autour de deux composantes : (i) Gestion transfrontalière améliorée avec des volets lutte anti-braconnage et sensibilisation ; et, (ii) Gestion du programme.

**Société pour la Conservation de la Vie Sauvage(WCS)**

Par rapport aux résultats du dernier inventaire aérien réalisé par ECOFAUNE+ dans le complexe des Aires Protégées du Nord – Est de la République centrafricaine, le WCS est en pourparlers avec le Gouvernement Centrafricain pour un accord de partenariat relatif à la gestion du PNMGSF.

Pour la campagne cynégétique 2017-2018, la *Société Central Africa Wild life* a demandé la Zone Cynégétique Villageoise (ZCV) *Idongo Da Bangoran* en prospection avec la possibilité de signer une convention de 6 ans renouvelable.

**« Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)**

le *Projet « Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)* qui est la Sous- composante du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT) a vu le jour en mai 2017 suite à la signature d'un accord de partenariat entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'UNESCO pour la mise en œuvre d'un projet de gestion des réserves de biosphères transfrontalières pour promouvoir la paix et la cohésion sociale dans le bassin du Lac Tchad.

Le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Ministre résident a effectué du 09 au 11 Janvier 2018 dans la Préfecture de Bamingui Bangoran une première mission ministérielle accompagné du Ministre des Travaux Publics et les trois Députés de la localité. Le but de

cette mission était d'informer les Autorités politico-administratives, la Population locale et locales, les Partenaires techniques et financiers, le Représentant de la MINUSCA et la Société civile sur les opportunités qu'offre *le Projet « Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)* pour la sauvegarde du PNMGSF.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, un atelier de concertation BIOPALT a été organisé du 18 au 19 Janvier 2018. Cet atelier organisé conjointement par l'UNESCO et le PRESIBALT vise à (i) réunir les différentes parties prenantes nationales et les partenaires intervenant dans la sauvegarde des ressources naturelles et du patrimoine culturel du bassin du lac Tchad, (ii) favoriser une compréhension commune du projet BIOPALT, (iii) échanger et s'accorder sur les zones prioritaires de mise en œuvre des activités du projet, (iv) créer un cadre d'échange pour convenir des responsabilités des différents acteurs et de (v) préciser et valider les modalités de mise en œuvre des activités du projet.

Un projet de gestion concertée est en cours d'étude de faisabilité pour la gestion du paysage constitué du complexe des Aires Protégées du Nord-est, de la zone d'intervention du projet Chinko située dans la partie Sud-est et le Sud du Parc National de Zakouma.

### **Réalisations dans et autour du Bien**

#### **Infrastructures :**

- La réhabilitation entière de la base vie de Bamingui depuis 2016 ;
- La réhabilitation entrevue de la base vie de Manovo ;
- La réhabilitation du complexe bureau et logement de la Direction Régionale en charge de la faune ;
- La réhabilitation et l'entretien annuel des pistes de surveillance (2000Km) en 2016 dans le parc national Bamingui-Bangoran, réserve de biosphère et les Zones Cynégétiques Villageoises(ZCV) avoisinant le bien.

#### **Equipements :**

- Trois nouveaux véhicules tout terrain en plus des cinq anciens;
- Dix nouvelles motos acquises en plus des cinq anciennes ;
- Trois drones en cours de livraison pour la surveillance des parcs ;
- 120 Uniformes des éco gardes (tenues, chapeaux, ceinturons, rangers, patogas, maillots, etc.) ;
- Equipements de brousse (sacs à dos, tentes, sacs de couchage, etc.) ;

- Matériels de communication (4 thurayas, 16 radios VHF et batteries, 1 radio HF pour le véhicule, 1 radio relais VHF) ;
- Matériels de visibilité (12trapscaméras numériques IR.MC 32 GB, 16 appareils photos numériques ;
- Matériels de vision (16 jumelles 10X42 camo, 6 jumelles vision nocturne, 6 jumelles avec télémètre, etc.) ;
- Matériels de navigation (16 GPS Garmin ETREX 30) ;
- Matériels de protection (20 gilets par balle).

#### **Ressources Humaines :**

- Deux AT en matière de LAB ;
- 1 conservateur et son adjoint ;
- 40 éco gardes ;
- Personnel d'appui(10) ;
- Tacherons pour les travaux de réhabilitation des pistes.

#### **Formation du Personnel :**

- Formation des gestionnaires des aires protégées ;
- Formation des surveillants pisteurs ;
- Formation du personnel judiciaire ;
- Formation des populations et autorités locales ;
- Formation du personnel des services déconcentrés de l'Etat ;
- Formation des staffs des ONGs locales et des groupements.

#### **Activités :**

- Mission ministérielle du 09 au 11 janvier 2018 dans la Préfecture de Bamingui Bangoran pour informer les autorités locales, les partenaires techniques et financiers, la population locale et la société civile sur la gestion du PNMGSF;
- Inventaires aériens du complexe des aires protégées du nord ;
- Réforme des outils de gestion :
  - Processus de finalisation du nouveau Code de Protection de la Faune très avancé ;
  - Le pays est doté d'un document de Politique Nationale de la Gestion de la Faune Sauvage ;
  - Stratégie nationale de lutte contre le braconnage.

- Document de Stratégie Nationale de Gestion des Conflits- homme-Eléphant(CHF).
- Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire(SDAT) ;
- Accompagnement social (micros projets identifiés, processus de formation qualifiante des jeunes désœuvrés, processus de relance des activités de chasse sportive amorcé.
- LAB (45 missions de terrain à partir de Janvier 2017) ;
- Aménagement du territoire dans et autour des aires protégées et les zones périphériques (processus enclenché depuis le mois d'octobre 2016) ;
- Bio monitoring (TDR et études préalables réalisées et l'inventaire aérien prévu pour le 15 Mars 2017).

### **Réalisations dans et autour du Bien**

- Etudes anthropologiques (mode de gestion et utilisation des ressources naturelle) dans le complexe des aires protégées du nord ;
  - l'apiculture et autres produits forestiers non ligneux ;
  - Exploitation artisanale des pierres précieuses ;
  - Etude hydrographique ;
  - Etude ichtyologique.
- Cartographie de Bamingui-Bangoran;
- Carte phytogéographie de Bamingui-Bangoran ;
- Carte corridors pastoraux dans le Bamingui-Bangoran.

### **2 . b Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives**

Le calendrier de mise en œuvre des mesures correctives découle du chronogramme d'exécution des projets susvisés. Toutefois, certaines activités sont saisonnières en raison des contraintes climatiques.

Un financement entrevu dans le cadre du programme régional ECOFAC VI (11<sup>e</sup> FED) permettra d'assurer le relai d'ECOFAUNE+ à partir de 2019.

Les activités de BIOPALIT ont une durée de trois ans et aussi tenir compte des interventions à venir de WCS et la Société de safari Central Africa Wild life à partir de 2018. Tout sera défini dans le plan de gestion de chaque institution.

## **2 . c Des progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité**

- Elaboration d'un plan d'aménagement du territoire est ; il sera suivi de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du PNMGSF et de plan simple de gestion des ZCV ;
- La signature d'un accord Tripartite de LAB entre la RCA, le Tchad et le Cameroun ;
- L'élaboration d'un protocole spécifique de la surveillance et de la LAB entre RCA, le Tchad et le Cameroun;
- L'accord de financement prévu dans le cadre du 11eme FED au projet ECOFAUNE+ qui intègre les problématiques sous régionales de gestion des Aires Protégées dont l'approche transfrontalière qui implique le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris ;
- Signature d'un accord de partenariat entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'UNESCO pour la mise en œuvre d'un projet de gestion des réserves de biosphères transfrontalières pour promouvoir la paix et la cohésion sociale dans le bassin du Lac Tchad ;
- Une forte implication des communautés locales dans la gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National Manovo Gounda Saint Floris ;
- Le recours aux nouveaux outils de surveillance (drones, cameras traps) ;
- Renforcement des dispositions législatives et réglementaires relatives à la criminalité faunique (Code de protection de la faune, la stratégie nationale de LAB et le plan d'action national pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales).

## **3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les l'Etat (s) partie (s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien**

- L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques par rapport à la superficie du Parc ;
- La porosité des frontières ;
- La transhumance transfrontalière ;
- L'exploitation minière artisanale ;
- L'insécurité.

## **4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle (s) construction (s) potentiel (s) qui pourrai (ent) être entreprise (s) à l'intérieur du bien, de ou des zones**

tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle ( VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

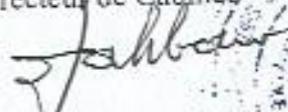
Non applicable pour le moment.

**5. Accès public au rapport sur l'état de conservation**

La République Centrafricaine autorise la publication de ce rapport.

Fait à Bangui, le 31 JAN 2018

Le Directeur de Cabinet

  
Yves YALIBANDA



MINISTÈRE DES EAUX, FORETS, CHASSE  
ET PÊCHE

DIRECTION DE CABINET

POINT FOCAL UNESCO

N° 0206 /MEFCP/DIRCAB/PFU.



République Centrafricaine  
*Unité - Dignité - Travail*

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU PARC  
NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT-FLORIS INSCRIT  
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO  
EN PERIL**

(République Centrafricaine) (N° 475)

Février 2018

11

**Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) :**

**PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS  
(République Centrafricaine) (N°475)**

**1. Résumé analytique du rapport**

Le présent rapport décrit l'état de la conservation du Parc National MANOVO-GOUNDA St Floris (PNMGSF), (République Centrafricaine) (N° 475). Il constitue la réponse de la République Centrafricaine à la (Décision : 41 COM 7A.4) du Comité du patrimoine mondial, laquelle décision s'inscrit dans l'esprit des décisions antérieures suivantes : (Décision : 38 COM 7A.34), (Décision : 39 COM 7A.1) et (Décision 40 COM7A.34) auxquelles quelques éléments de réponses ont déjà été fournis par le document WHC/16/40. COM /7A.Add.

Depuis la notification de la (Décision : 41COM 7A.34) , deux projets sont en cours de réalisation à savoir *Ecosystème Faunique du Nord-Est de la RCA (ECOFAUNE+)* financé par le fonds européen BEKOU et *Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale – Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC)* par la Banque Africaine de Développement pour poursuivre les efforts de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du PNMGSF.

*le Projet « Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)* qui est la Sous- composante du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), vient à point nommé soutenir les efforts de conservation du Bien.

Plusieurs réalisations ont été faites dans le domaine de la réhabilitation des infrastructures, l'achat des équipements, le renforcement des sites par le personnel qualifié, la formation du personnel et certaines activités de terrain déjà mise en œuvre par les deux projets en cours de réalisation.

Notons que quelques problèmes de conservation existent encore partiellement dans la zone dont les principaux sont la porosité des frontières et la transhumance transfrontalière. A l'instant, aucune restauration potentielle importante, ni des grandes constructions existent à l'intérieur du bien. En dépit des efforts consenti par le pays, il serait prématuré d'envisager un retrait du PNMGSF sur la liste du patrimoine mondial avant la mise en œuvre jusqu'à terme des mesures correctives prévues.

49

## **2. a Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial**

Dans le cadre des engagements du Gouvernement à poursuivre ses efforts de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du PNMGSF, quelques avancées ont été faites à savoir :

- Le processus du Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) des groupes armés en cours ;
- L'instauration de l'autorité de l'Etat dans la zone habitant le bien
- le Panel de négociation de l'Union Africaine pour l'implication de tous les groupes armés dans le processus de la paix se poursuit.

### **Ecosystème Faunique du Nord-Est de la RCA (ECOFAUNE+)**

Ce Projet s'inscrit dans la suite du PDRN, ECOFAC et de l'ECOFAUNE-RCA financés par l'Union Européenne.

L'objectif général du projet est d'améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

L'objectif spécifique envisagé est la sauvegarde des écosystèmes du Nord-est de la RCA menacés par la pression anthropique, l'instabilité et l'insécurité. De manière plus explicite, Ecofaune+ composante Nord se veut de :

- Faciliter la présence et la proximité de l'Etat et des institutions vis à vis des populations du Nord-est de la RCA ;
- Maintenir une surveillance dissuasive nationale et sous régionale de manière à réduire la pression des usagers transfrontaliers sur les ressources naturelles ;
- Encourager la reprise des activités touristiques pour soutenir et revitaliser l'économie locale ; poursuivre le processus de formation qualifiante des jeunes pour leur insertion dans la vie professionnelle ;
- Contribuer au dialogue régional autour des questions de transhumances transfrontalières et de lutte anti-braconnage avec les acteurs en RCA, au Tchad et au Soudan.
- Les activités du projet sont organisés en trois volets sectoriels (volet aménagement participatif et durable, volet gestion durable des écosystèmes LAB améliorée, et volet développement économique de sociale des populations) et 2 volets transversaux à

4/9

savoir le volet monitoring écologique et le volet coordination politique et communication au sein duquel intervient l'Expert national Chargé de la Coordination Institutionnelle et politique.

– **Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale – Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC)**

- Ce projet a pour objectif de stabiliser la taille de la population d'éléphants de savane au Cameroun et au Tchad et d'appuyer les institutions en charge de la protection de la faune et de la flore en RCA. Le programme s'articule autour de deux composantes : (i) Gestion transfrontalière améliorée avec des volets lutte anti-braconnage et sensibilisation ; et, (ii) Gestion du programme.

– **Société pour la Conservation de la Vie Sauvage(WCS)**

- Par rapport aux résultats du dernier inventaire aérien réalisé par ECOFAUNE+ dans le complexe des Aires Protégées du Nord – Est de la République centrafricaine, le WCS est en pourparlers avec le Gouvernement Centrafricain pour un accord de partenariat relatif à la gestion du PNMGSF.

- Pour la campagne cynégétique 2017-2018, *la Société Central Africa Wild life* a demandé la Zone Cynégétique Villageoise (ZCV) *Idongo Da Bangoran* en prospection avec la possibilité de signer une convention de 6 ans renouvelable.

– **« Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)**

*le Projet « Biosphère et Patrimoine Lac Tchad » (BIOPALT)* qui est la Sous-composante du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT) a vu le jour en mai 2017 suite à la signature d'un accord de partenariat entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'UNESCO pour la mise en œuvre d'un projet de gestion des réserves de biosphères transfrontalières pour promouvoir la paix et la cohésion sociale dans le bassin du Lac Tchad.

Dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat, le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Ministre résident a procédé à l'installation des Préfets de Bamingui Bangoran et celui de Vakaga le 20 Février 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, un atelier de concertation BIOPALT a été organisé du 18 au 19 Janvier 2018. Cet atelier organisé conjointement par l'UNESCO et le

PRESIBALT vise à (i) réunir les différentes parties prenantes nationales et les partenaires intervenant dans la sauvegarde des ressources naturelles et du patrimoine culturel du bassin du lac Tchad, (ii) favoriser une compréhension commune du projet BIOPALT, (iii) échanger et s'accorder sur les zones prioritaires de mise en œuvre des activités du projet, (iv) créer un cadre d'échange pour convenir des responsabilités des différents acteurs et de (v) préciser et valider les modalités de mise en œuvre des activités du projet.

- Un projet de gestion concertée est en cours d'étude de faisabilité pour la gestion du paysage constitué du complexe des Aires Protégées du Nord-est, de la zone d'intervention du projet Chinko située dans la partie Sud-est et le Sud du Parc National de Zakouma

Le 23 février 2018 s'est tenu un atelier de restitution de l'évaluation du programme l'Homme et la Biosphère (MAB), de lancement du Rapport de l'UNESCO sur la Science, de la MAB 2015 -2025 et du plan d'action de Lima 2016 – 2025.

La stratégie MAB 2015 – 2025 entend renforcer au cours des dix prochaines années son soutien financier aux Etats Membres afin de préserver la biodiversité, bâtir des économies et des sociétés vertes et donner aux populations les moyens nécessaires d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter.

### **Mesures correctives pour le Parc national de Manovo-Gounda Saint Floris**

#### **a) La structuration de la gestion du parc, vers une organisation simple et efficace dédiée spécifiquement au bien.**

Un accord de gestion PPP entre le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) et Wildlife Conservation Society (WCS) pour la gestion efficace et à long terme du Parc MGSF dans est en cours d'instruction. Un système de gestion, administratif, financière, technique et opérationnel transparent sera mis en place grâce à ce partenariat. La signature de cet accord devrait permettre à WCS de bénéficier en plus de ces fonds propres, d'une subvention direct du programme ECOFAC-VI d'un montant de 7.000.000 € prévus dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme indicatif régional du FED.

yy

**b) Le renforcement du personnel d'encadrement pour assurer les principales missions de gestion (planification, surveillance, suivi écologique, administration, logistique).**

A travers le PPP WCS-RCA qui sera souscrit, un plan opérationnel d'urgence ayant trait au renforcement des capacités du personnel d'encadrement sera élaboré et mis en œuvre pour répondre aux besoins des volets d'intervention à l'intérieur et autour du patrimoine. Ce renforcement de capacité portera bien entendu sur la planification, la surveillance, le suivi écologique, l'administration, la logistique, mais également les relations publiques, le renseignement, etc.

**c) L'augmentation du nombre et la formation du personnel d'exécution, essentiellement dédié à la surveillance au cours de cette période transitoire, renforcé u départ par un appui des forces armées.**

Les efforts de gestion d'urgence impliquant la mobilisation et la formation d'un effectif requis du personnel d'exécution requis, d'un seront initialement mis sur le bloc prioritaire sud-ouest du parc. Ce personnel sera qui sera doté de moyens de déplacement seront également déployés pour la surveillance et les interventions rapides sur l'ensemble du parc, sur les axes spécifiques et dans la zone périphérique. Le Ministère de la Défense a proposé qu'il soit très rapidement adopté avec le WCS, un cadre de collaboration formelle pour le Parc National Manovo-Gounda Saint Floris.

**d) Le zonage fonctionnel du parc avec une zone prioritaire d'intervention pour conserver au mieux les éléments déterminants de la valeur universelle exceptionnelle du parc (écosystème et faune).**

Les données du sondage aérien réalisé en Mars et Avril 2017 et les informations complémentaires recueillies auprès des populations locales, vont servir orienter le zonage préliminaire du patrimoine et de sa zone périphérique. Ce zonage fera ressortir entre autres les zones prioritaires à l'égard desquelles des actions et mesures spécifiques devront être prescrites pour adresser et diminuer les menaces identifiées à savoir la transhumance et le pastoralisme local, l'ouvertures des routes et des pistes, l'installation des habitations humaines dans la partie nord du patrimoine aux confins de la frontière avec le Tchad, l'expansion de l'exploitation anarchique du diamant dans le secteur sud de la zone périphérique.

44

**e) Un plan d'action ciblé sur la restauration de la sécurité, et de la tranquillité dans cette zone prioritaire.**

Un Plan d'action inter-agence mettant en synergie les forces de conservations, les militaires (FACA), la MIMUSCA, les forces de sécurité intérieur, les autorités et les communautés locales sera adopté et mise en œuvre pour identifier et adresser les menaces (locales, nationales, et transfrontalières). Le but est de pouvoir, créer des ilots de sécurité et de bonne gouvernance et de ce fait, contribuer progressivement à stabiliser la zone.

**f) Un budget prévisionnel adapté à ces priorités, limité au nécessaire pour engager dès cette phase une réflexion sur la durabilité de la gestion.**

Wildlife Conservation Society est en train d'élaborer un projet de business plan prévisionnel. Les contacts avec multiples bailleurs, PPP et les sociétaires/membres du WCS pour mobiliser des financements en vue de la sécurisation à long terme du patrimoine sont en cours.

**g) Un plan de sortie de crise à engager en parallèle, par la concertation, avec les différents protagonistes, en particulier venant du Tchad et du Soudan.**

Stratégie transfrontalière de gestion des menaces est en cours de développement dans le cadre de l'Accord tripartite de lutte contre le braconnage transfrontalier qui associe le Cameroun le RCA et Tchad mais également dans le cadre des initiatives d'une part de conservation et d'autre part de gestion du pastoralisme en cours d'instruction dans la sous-région. Le but est de parvenir à des réponses coordonnées pour adresser en priorité les grandes menaces (grand braconnage, transhumance, etc..) de manière à instaurer la sécurité et maîtriser les pressions sur les aires protégées. Il est de plus en plus question de la mise en place de complexes d'aires protégées transfrontalières. Dans cette optique, la République Centrafricaine est ouverte à la création d'un complexe transfrontalier combinant les aires protégées de sa partie Nord-est (incluant Manovo-Gounda St Floris) et les aires protégées voisin du Sud du Tchad incluant Zakouma.

## **2 Calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives**

Le calendrier de mise en œuvre des mesures correctives découle du chronogramme d'exécution des projets susvisés. Toutefois, certaines activités sont saisonnières en raison des contraintes climatiques.

44

Un financement entrevu dans le cadre du programme régional ECOFAC VI (11<sup>e</sup> FED) permettra d'assurer le relai d'ECOFAUNE+.

Les activités de BIOPALT ont une durée de trois ans et aussi tenir compte des interventions à venir de WCS et la Société de safari Central Africa Wild life à partir de 2018. Tout sera définie dans le plan de gestion de chaque institution.

## **2 . c Des progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité**

- Elaboration d'un plan d'aménagement du territoire est ; il sera suivi de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du PNMGSF et de plan simple de gestion des ZCV ;
- La signature d'un accord Tripartite de LAB entre la RCA, le Tchad et le Cameroun ;
- L'élaboration d'un protocole spécifique de la surveillance et de la LAB entre RCA, le Tchad et le Cameroun;
- L'accord de financement prévu dans le cadre du 11eme FED au projet ECOFAUNE+ qui intègre les problématiques sous régionales de gestion des Aires Protégées dont l'approche transfrontalière qui implique le Parc National de ManovoGounda Saint Floris ;
- Signature d'un accord de partenariat entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'UNESCO pour la mise en œuvre d'un projet de gestion des réserves de biosphères transfrontalières pour promouvoir la paix et la cohésion sociale dans le bassin du Lac Tchad ;
- Une forte implication des communautés locales dans la gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National ManovoGounda Saint Floris ;
- Le recours aux nouveaux outils de surveillance (drones, cameras traps) ;
- Renforcement des dispositions législatives et réglementaires relatives à la criminalité faunique (Code de protection de la faune, la stratégie nationale de LAB et le plan d'action national pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales).

## **3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les l'Etat (s) partie (s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien**

- L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques par rapport à la superficie du Parc ;
- La porosité des frontières ;



Un financement entrevu dans le cadre du programme régional ECOFAC VI (11<sup>e</sup> FED) permettra d'assurer le relai d'ECOFAUNE+.

Les activités de BIOPALT ont une durée de trois ans et aussi tenir compte des interventions à venir de WCS et la Société de safari Central Africa Wild life à partir de 2018. Tout sera définie dans le plan de gestion de chaque institution.

## **2 . c Des progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité**

- Elaboration d'un plan d'aménagement du territoire est ; il sera suivi de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du PNMGSF et de plan simple de gestion des ZCV ;
- La signature d'un accord Tripartite de LAB entre la RCA, le Tchad et le Cameroun ;
- L'élaboration d'un protocole spécifique de la surveillance et de la LAB entre RCA, le Tchad et le Cameroun;
- L'accord de financement prévu dans le cadre du 11eme FED au projet ECOFAUNE+ qui intègre les problématiques sous régionales de gestion des Aires Protégées dont l'approche transfrontalière qui implique le Parc National de ManovoGounda Saint Floris ;
- Signature d'un accord de partenariat entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'UNESCO pour la mise en œuvre d'un projet de gestion des réserves de biosphères transfrontalières pour promouvoir la paix et la cohésion sociale dans le bassin du Lac Tchad ;
- Une forte implication des communautés locales dans la gestion des Aires Protégées du Nord-Est dont le Parc National ManovoGounda Saint Floris ;
- Le recours aux nouveaux outils de surveillance (drones, cameras traps) ;
- Renforcement des dispositions législatives et réglementaires relatives à la criminalité faunique (Code de protection de la faune, la stratégie nationale de LAB et le plan d'action national pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales).

## **3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les l'Etat (s) partie (s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien**

- L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques par rapport à la superficie du Parc ;
- La porosité des frontières ;



- La transhumance transfrontalière ;
- L'exploitation minière artisanale ;
- L'insécurité.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle (s) construction (s) potentiel (s) qui pourrai (ent) être entreprise (s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrai avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle ( VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Non applicable pour le moment.

5. **Accès public au rapport sur l'état de conservation**

La République Centrafricaine autorise la publication de ce rapport.

Fait à Bangui, le 23 Février 2018

Le Directeur de Cabinet

Yves YALIBANDA

